

NDIVA

Complément écosystèmes marins

LE PROJET TATO À SAO TOMÉ



La tortue olivâtre (*Lepidochelys olivacea*), la tortue verte (*Chelonia mydas*), la tortue imbriquée (*Eretmochelys imbricata*), et enfin la tortue luth (*Dermochelys coriacea*) viennent pondre à São Tomé et Príncipe. Malheureusement ne faisant l'objet, à ce jour, d'aucune mesure de protection nationale elles sont chassées en haute mer, capturées à terre pour la viande, leurs nids sont détruits, leurs oeufs consommés par les hommes ou les animaux. L'artisanat de l'écaille est développé, il n'est pas rare de voir des touristes acheter des objets réalisés dans ce matériau.

Depuis 1995, dans le cadre du programme ECOFAC, des équipes sensibilisent tant les populations locales que les touristes à la problématique des tortues marines. Des affiches ou des panneaux apposés dans des endroits stratégiques comme le marché, les hôtels ou l'aéroport ont attiré l'attention de nombreuses personnes sur la nécessité de mesures de conservation en faveur des tortues marines.

Dans chaque village, des équipes de pêcheurs ont été mises en place pour la surveillance des plages de ponte, la récol-

te des oeufs et leur incubation dans un endroit protégé. Les enclos mis en place dans chaque zone de nidification se sont très vite montrés "rentables" d'un point de vue écologique, vu le niveau de prédation des nids sur les plages.

Entre 1995 et 1998, les renseignements recueillis permettaient de penser que les populations étaient relativement faibles, mais viables, le nombre de captures enregistrées diminuant et le nombre de petites tortues relâchées augmentant.

Grâce à des appuis financiers extérieurs, venant d'une part du Fonds canadien et d'autre part de l'Union Européenne, il a été possible de développer un projet spécifique de protection et de conservation des tortues marines à São Tomé et Príncipe. Ce projet, plus communément appelé TATO (nom donné localement à *Lepidochelys olivacea*), travaille en collaboration directe avec ECOFAC et s'inscrit dans le programme régional PROTOMAC, lancé par ECOFAC. Dès son démarrage effectif en août 1998, le projet TATO reprend les objectifs d'ECOFAC São Tomé, en ce qui concerne les tortues marines, en intégrant un volet suivi scientifique, et en tentant de développer un tourisme de vision.

Le volet scientifique a pour but, au travers le baguage, d'estimer les populations de tortues fréquentant les eaux de l'archipel. Les tortues capturées par les pêcheurs sont récupérées au marché ou sur les plages de ponte. Marquées, elles sont ensuite relâchées après consignation sur une fiche de diverses données les concernant. Les pêcheurs reçoivent une prime au marquage de la tortue; cette prime est calculée en fonction de l'espèce, de la taille de l'individu, et de son état général. Les primes sont aussi fonction de l'éloignement à la capitale, et sont réglées au comptant. La moyenne des primes appliquée est de 20.000 FCFA (soit 200 FF ou ± 36 US\$), variant de 10.000 CFA pour une petite tortue imbriquée à environ 100.000 CFA pour une tortue luth.

Les tortues blessées sont dépréciées; la prime de marquage n'est pas payée quand une tortue marquée est recapturée. Les primes appliquées pour le marquage sont des primes-plafond, si elles sont refusées par le pêcheur, ou si la tortue est gravement blessée, celle-ci entre dans le circuit commercial habituel.

En 1998, la saison de marquage a démarré très tôt, tout comme la période de ponte qui se déroule habituellement d'octobre à février. Fin juillet, on enregistrait les premières pontes, les premiers marquages étant réalisés en août.

Outre les spécimens de quatre espèces fréquentant communément l'archipel, deux spécimens de *Caretta caretta* (Caouanne) femelle ont été bagués; un mâle a été observé à l'accouplement, un autre a été bagué; cette tortue, rare à São Tomé et Príncipe, n'a été identifiée et photographiée qu'en 1995. Aucune ponte de *Caretta caretta* n'a encore été signalée.

Le nombre des tortues marquées jusqu'à la mi-décembre est près de 700.

L'utilisation de primes de marquage ne constitue en aucun cas une stratégie de conservation viable à long terme, le paiement des primes ne se justifie que dans l'optique d'un dénombrement et d'un suivi scientifique des populations.



photo: J.F. Dontaine

De nombreuses tortues marquées ont été réobservées pendant la ponte par les équipes de terrain. Les lâchers de tortues marquées ont attiré et sensibilisé beaucoup de personnes, de nombreux touristes se sont proposés pour parrainer une tortue, afin d'aider le projet à effectuer plus de marquages.

Ces personnes, en parrainant, reçoivent un certificat de parrainage où sont repris les caractéristiques de la tortue, l'espèce, la date et le lieu du marquage, le nom donné à celle-ci ainsi qu'une photo.

Ces appuis extérieurs pour le parrainage semblent être une piste à suivre pour le financement partiel d'un futur projet. La stratégie employée en 98/99 devra être revue sur base du vote d'une loi de protection des tortues, et orientée vers une sensibilisation accrue et une lutte draconienne contre le braconnage.

Les mentalités mettront certainement du temps à changer, mais de plus en plus de personnes ont déjà compris qu'une tortue vivante peut être plus rentable qu'une tortue morte.

**JEAN-FRANÇOIS DONTAINE
OLINTO NEVES**

Programme TATO
c/o ECOFAC - B.P. 9 São Tomé
Email : ecofac@sol.stome.telepac.net



PARRAINEZ UNE TORTUE MARINE : UNE OPERATION LANCEE PAR ECOFAC

Afin de soutenir le projet TATO à São Tomé, il vous est possible de devenir le parrain ou la marraine d'une tortue marquée puis relâchée.

En échange de votre contribution financière, un certificat de parrainage vous sera adressé avec les caractéristiques et la photo de l'individu parrainé.

Si cette initiative vous intéresse, remplissez et retournez à ECOFAC cellule de coordination, B.P. 15115 Libreville Gabon, le formulaire ci-joint, ou connectez vous au site ECOFAC <http://www.ecofac.org>

Le parrainage d'une tortue coûte 20.000 FCFA (ou 200 FF, ou 30 Euros, ou 35 US\$)

Vous pouvez verser votre contribution dans la devise de votre choix sur le compte

n° 09073 060006 000/02

intitulé : ECOFAC - Opération "Parrainez une tortue marine"

banque : BICIG Oloumi, Libreville (Gabon) - Afrique centrale

en précisant bien votre nom et adresse.

Parallèlement, remplissez et renvoyez-nous le coupon ci-après à l'adresse suivante :

ECOFAC B.P. 15115 Libreville - Gabon



Nom et prénom

E-mail

Adresse

Date du virement

Banque émettrice

Contribution

Nom que vous souhaitez
donner à la tortue

N'hésitez pas à nous faire part de vos commentaires !